

### **OBJET : Décision de prise en charge pour la complémentaire Prévoyance pour les agents de la FPT**

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 6  
Nombre de membres ayant donné procuration : 1  
Votes contre : 0  
Votes pour : 7  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SETA à Estang sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**,

Secrétaire de séance : Patricia FEUILLET-GALABERT

**Etaient présents ou représentés** : SAUQUES Philippe, LABURTHE Joël, TROTTA Pascal, NALIS Patrick, MAURAS Marie-Claude, PRENERON Laurent (pouvoir à Philippe SAUQUES), FEUILLET-GALABERT Patricia.

*A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le SETA participera à hauteur de 7 € / agent / mois à la contraction d'une nouvelle complémentaire Prévoyance.*

*Après discussion, les membres du bureau approuvent cette proposition et donnent pouvoir au Président de signifier aux agents publics cette nouvelle mesure qui sera comptabilisée dans le budget primitif 2025.*

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit

Le Président,  
Philippe SAUQUES

